

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021– 20h00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents :

	BOURELLY Morgane	FONTAINE Nathalie	MOUROUX Nicolas
AUCAGNE Georges	CAMILLERI Jean Luc	GOYON Marie Angélique	PARET Karine
BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno
	DURAND Hervé	LAUNAY Jean Paul	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	

Absents : **BOST** Marie Ange donne pouvoir à **TRESPAILLE** Denise

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, **AUCAGNE** Georges, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Election d'un quatrième adjoint

Mr **CAMILLERI** Jean Luc, maire, a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-sept conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mr Nicolas **MOUROUX** et Mme Sophie **COLLARD**.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants	18
Nombre de blancs et nuls	2
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Ont obtenu

GOYON Marie Angélique	15 voix
FONTAINE Nathalie	1 voix

Mme GOYON Marie Angélique est proclamée 4^{ème} adjoint au maire et immédiatement installée.

2) Constitution des commissions communales et du CCAS

Considérant la délibération du 25 juin 2020 créant les commissions communales suite au renouvellement du conseil municipal et nommant leurs membres,

Suite à l'élection de Mme GOYON Marie Angélique en tant que quatrième adjoint suite à la démission de Mme ANGLESIO Hélène,

Mr le maire propose que soient attribuées à Mme GOYON Marie Angélique les fonctions de maire adjoint en charge de la Vie Locale.

Il propose également que Mme GOYON Marie Angélique soit nommée au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix décide d'attribuer les fonctions de maire adjoint en charge de la vie locale à Mme GOYON Marie Angélique et la nomme au sein du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le secrétaire



Le 25 mars 2021
Monsieur le Maire,

